

BREVES DE BERGERIE



BULLETIN DU RÉSEAU OVIN DE HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE : la conversion des exploitations ovines

Agenda

15 juin : AG de l'association SeinOvins. Présentation de la synthèse des GTE.

21 juin (60/80), 22 juin (02), 23 juin (59/62) : Formation VIVEA « Raisonner ses apports en aliments minéraux » avec l'intervention de Philippe DUBOIS, vétérinaire spécialisé

8 juillet à Neufchâtel en Bray (76) : Journée du mouton. Vente de reproducteurs, démonstration de travail de chien de troupeau, animations techniques.

Des formations Initiation et Dressage de chien de troupeau sont organisées dans l'Aisne, l'Oise, la Somme et en Normandie. Contact : vos conseillers Chambre d'agriculture

Actualités

Visites sanitaires obligatoires

Obligatoire depuis 2005 pour les bovins, c'est à partir du 1^{er} février 2017 que les visites sanitaires petits ruminants ont débuté. Tous les éleveurs de plus de 50 brebis ou 25 chèvres sont concernés. En 2017, les numéros de cheptels impairs seront concernés, puis en 2018 les numéros pairs. La visite est réalisée par le vétérinaire sanitaire. Elle est financée par l'Etat. Ces visites ne sont pas intégrées à la conditionnalité. Elles ont pour but de sensibiliser les éleveurs à une thématique choisie, qui est, en 2017, la gestion des avortements.

Les aides à l'agriculture biologique

Pour la programmation 2015-2020, les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique sont financées dans le cadre du 2^{ème} pilier de la PAC. Les engagements de 5 ans sont localisés à la parcelle.

Une aide « soutien à l'AB, conversion » :

- Non plafonnée, payée annuellement, engagement de 5 ans.
- Cumulable avec certaines MAE sur une même surface.
- À demander avant le 15 mai en même temps que la déclaration PAC, et moins d'un an après le début de la conversion.

Une aide « soutien à l'AB, maintien » :

- À demander au 15 mai, payée annuellement, engagement de 5 ans.
- Cumulable avec certaines MAE sur une même surface.
- Parcelles en gel non éligibles

Catégories	Montant des aides à la conversion 2015-2020 (en €/ha)	Montant des aides au maintien 2015-2020 (en €/ha)
Maraîchage et arboriculture	900	600
Cultures annuelles et semences de céréales et protéagineux	300	160
Cultures légumineuses de plein champs	450	250
Prairies associés à un atelier d'élevage	130	90
Aide à la certification	Le conseil régional finance 80% du coût de la certification pendant 5ans après demande auprès de la région	

Attention : Les montants peuvent être réduits en fonction de l'enveloppe disponible

Portrait



Avec un diplôme d'ingénieur agronome en poche, Hélène Beaudoin démarre sa carrière comme chargée de mission au Conseil Régional de Picardie au service environnement. En 1995, elle s'installe hors cadre familial, avec son mari Amaury, sur une exploitation à Villers sur Auchy dans l'Oise. L'exploitation de 44ha et 177 000 l de quota est convertie en bio en 1997.

« Nous avons envie d'un cadre de vie différent pour nos 4 enfants, respectueux de l'environnement et nous étions convaincus des intérêts technico-économiques de cultiver de l'herbe. A cette époque, notre laiterie, était à la recherche de producteurs de lait en agriculture biologique ». Aujourd'hui, l'exploitation compte 85 ha avec 450 000 l de lait dont 1/4 est vendu à un fromager.

Elue à la Chambre d'Agriculture de l'Oise depuis 2013, Hélène prend la présidence du Comité d'Orientation Elevage en février 2016 et siège en tant que représentante des Hauts de France à la CNE (Confédération Nationale de l'Elevage). « Le marché du bio est en pleine progression : +20% en 2016. C'est un vrai challenge de répondre à la demande régionale. La consommation de produits bio doit répondre à une logique de production et de consommation locales. Il faut sensibiliser les consommateurs. L'idée d'un lait de terroir est d'ailleurs en cours de réflexion sur notre petite région »

« J'ai eu une expérience professionnelle en mouton : un stage chez un éleveur de brebis limousines sur le plateau des milles vaches. J'en garde un très bon souvenir ! Je trouve aujourd'hui cette production très dynamique avec des systèmes très variés. »

SIMULATION PASSAGE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Quels changements engendrerait le passage en agriculture biologique de nos exploitations ovines ?

Les deux simulations, en système ovins-cultures et système ovins-bovins, présentent ces changements et leur impact sur la rentabilité des structures. L'analyse doit être globale, via le calcul de l'EBE. Il est difficile d'interpréter les évolutions de marge brute de chacun des ateliers, sans prendre en compte leur complémentarité. La complémentarité entre ateliers est une clé de la réussite des systèmes biologiques.

Cas 1 : Productions d'agneaux d'herbe et de bergerie en système polyculture-élevage

SYSTEME INITIAL

1.3 UTH

100 ha de SAU

90 ha de cultures :

Blé : 90 qx/ha

Escourgeon : 83 qx/ha

Pois : 50 qx/ha

Féveroles : 50 qx/ha

Colza : 36 qx/ha

Betteraves sucrières : 85 t/ha

10 ha de SFP (prairies permanentes)

80 uN, sans récolte de foin

200 brebis en race viande

Productivité : 136 %

Agnelage novembre

Chargement : 20 brebis/ha

Poids carcasse : 19.5 kg/agneau

Hypothèses Conjoncture 2016

Ventes ovines = 6 €/kg

SYSTEME BIO

1.3 UTH

100 ha de SAU

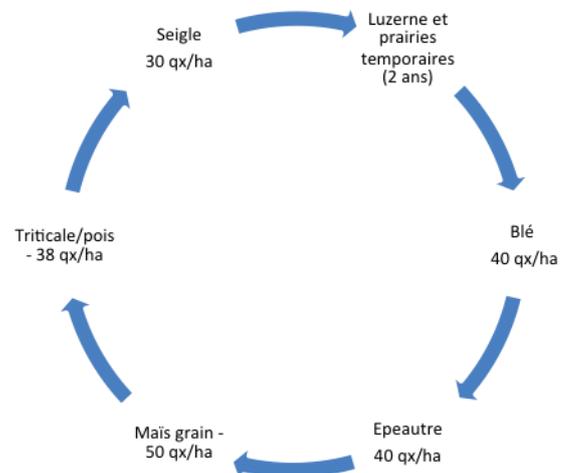
64.5 ha de cultures (abandon des betteraves)

Baisse de rendement : 60%

35.5 ha de SFP (25.5 ha de luzerne et prairies temporaires et 10 ha de prairies permanentes)

Rendement foin : 4 TMS/ha

Luzerne : 7.5 TMS/ha (moyenne sur 2ans)



200 brebis 50% race viande

50% race herbagère

Productivité : 132 %

Agnelage novembre et mars

Chargement : 6 brebis/ha

Poids carcasse : 19.5 kg/agneau

Hypothèses Conjoncture 2016

Aides conversion : 130 €/ha Prairies

Aides maintien : 90 €/ha Prairies

Ventes ovines : +0,5 €/kg

Dans ce système, l'intégration de cultures fourragères a profondément bouleversé l'assolement ainsi que le fonctionnement du troupeau ovin. D'une troupe en système bergerie, l'atelier passe à 2 troupes de type génétique différent.

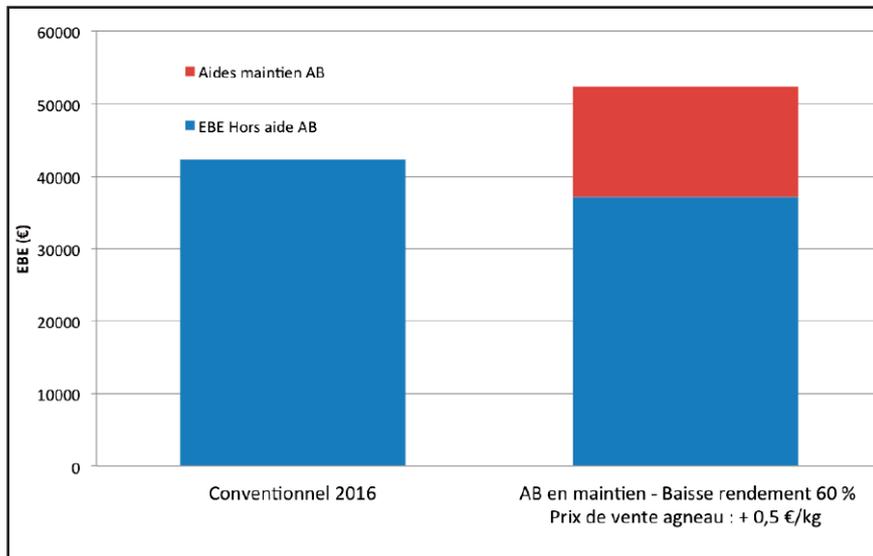
12 ha d'herbe sont fauchés, 30 t de foin sont vendus, mais peuvent constituer une sécurité lorsque les rendements fourragers font défaut.

Des dérobées sont implantées et, selon les conditions météorologiques de l'année, sont pâturées en entretien puis en lutte par le lot de brebis qui agnelle au printemps.

L'alimentation hivernale des brebis est réalisée avec des foin de luzerne et de prairie. Les rations sont complétées d'épeautre. Les agneaux de bergerie sont engraisés à base de foin de luzerne, de paille et de céréales.

Les agneaux d'herbe sont sevrés à 110 jours et rentrés en finition en bergerie.

Le système présenté en AB est optimisé et en rythme de croisière.



Graphique 1 : Evolution de l'EBE en conjoncture 2016
Charges de structure constantes

Les niveaux de rendement retenus impactent fortement l'EBE.

+/- 10% rendement => +/- 10 000 € d'EBE soit 150 €/ha cultures.

Grâce à la complémentarité entre les productions et à la réduction importante des intrants, l'EBE baisse modérément (-10% hors aides au maintien).

Le prix de revient est le prix de vente de l'agneau pour couvrir le coût de production, déduction faite des aides et des produits annexes.

Dans le système polyculture/ovins, le prix de revient (aides au maintien incluses) de l'agneau produit en conduite biologique est supérieur d'1 €/kg, par rapport au conventionnel.

Attention : le montant des aides peuvent être réduits en fonction des enveloppes disponibles.

TÉMOIGNAGE

Olivier Desmarest à Saint Segrée (80)

SAU : 160 ha dont 71 ha de SFP

Troupeau bovin : 90 UGB – Troupeau ovin : 80 brebis

Olivier Desmarest est installé depuis 2006 suite à la reprise de l'exploitation familiale, une structure de polyculture élevage laitier. Dès son installation, Olivier convertit l'exploitation en bio et arrête le lait au profit des vaches allaitantes, de race blonde d'aquitaine. Très investi dans l'agriculture biologique, il est élu vice-président de l'ABP (Association Biologique Picardie) et co-président de COPASOL.

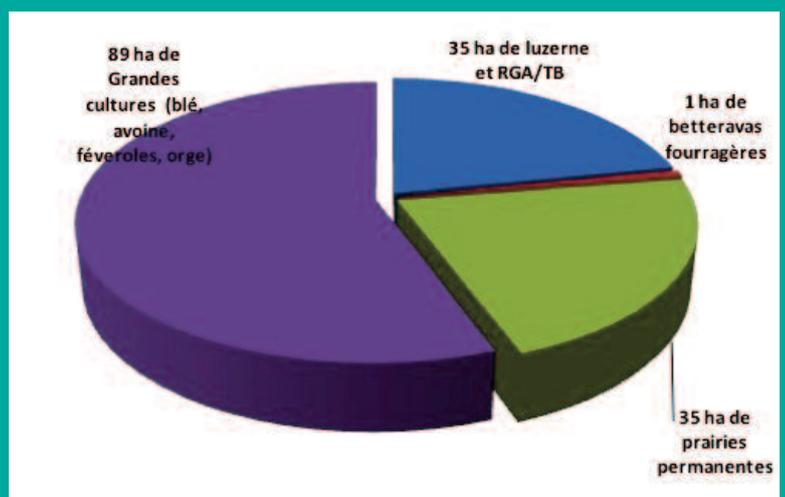


En 2011, arrivent les 30 premières brebis. La race boulonnaise, race locale en sauvegarde, est, d'une part, un argument commercial. De plus, les retours des clients sur la qualité gustative de la viande sont très bons. Depuis 2015, Olivier mène un essai concluant avec la race Poll Dorset. Cette race permet de dessaisonner une partie de la troupe et d'améliorer la productivité du troupeau. « La Poll Dorset est une très bonne race, mais il n'est pas facile de s'approvisionner en reproducteurs, car il y a très peu d'éleveurs en France. Je me pose aujourd'hui la question d'introduire des brebis Ile de France... ». L'objectif à terme est d'atteindre 120 brebis en 2 lots de mises bas, calés en même temps que les vêlages, soit du 15 novembre au 15 janvier et du 1er mars au 1er avril. Les brebis pâturent un maximum. L'alimentation en bergerie se compose de foin de luzerne ou de RGA /trèfle, de betteraves fourragères puis d'un mélange orge/pois/maïs/avoine.

« Même si la conduite en bio des ovins est un peu plus technique, elle n'en demeure pas si compliquée, accessible...à condition de maîtriser l'alimentation et la pression parasitaire. J'utilise les huiles essentielles et obtiens de très bons résultats. »

La commercialisation de la viande d'agneau est quasi exclusive aux particuliers sous forme de colis. Le reste part dans des magasins Biocoop. Les brebis de réforme sont valorisées en restauration collective sur Paris. Toute la découpe est faite à Centrale Frais à Amiens. Avec en moyenne 50 vêlages par an, la grande majorité des veaux mâles est vendue en caissettes aux particuliers avant 10 mois. Le reste des mâles est engraisé en bœufs.

« Je n'ai, à ce jour, pas suffisamment d'agneaux pour répondre à la demande des clients. Le principal souci aujourd'hui est la distance entre l'exploitation et les abattoirs : rien à moins de 2h de route ! Je ne fais le déplacement qu'avec minimum 5 ovins. J'aimerais la réouverture d'un abattoir plus proche pour réduire les temps et coûts de déplacement. »



Cas 2 : Production d'agneaux d'herbe dans une exploitation herbagère ovins/bovins viande

SYSTEME INITIAL

1.5 UTH
90 ha herbe - 60 uN
Chargement = 1,5 UGB/ha
Rendement foin : 4.5 TMS/ha

300 ovins en race herbagère
Productivité : 1.18 agneaux/femelle
Agnelage mars/35 % agneaux finis herbe
Chargement été : 10 brebis/ha
Poids carcasse : 20 kg/agneau

57 VA Limousines - Vêlage février/mars
Vente broutards et génisses boucherie

Chargement été : 65 ares/UGB
Poids carcasse vaches réforme : 380 kg

Concentrés : achat de céréales et complémentaire azoté

Hypothèses Conjoncture 2016

Ventes ovines = 6.1 €/kg
Ventes Vaches réforme = 3.5 €/kg
Ventes de broutards = 860 €

SYSTEME BIO

1.5 UTH
90 ha herbe - 0 uN
Chargement = 1,2 UGB/ha
Rendement foin : 3.5 TMS/ha

240 ovins en race herbagère
Productivité : 1.18 agneaux/femelle
Agnelage avril/50% agneaux finis herbe
Chargement été : 8 brebis/ha
Poids carcasse : 19.5 kg/agneau

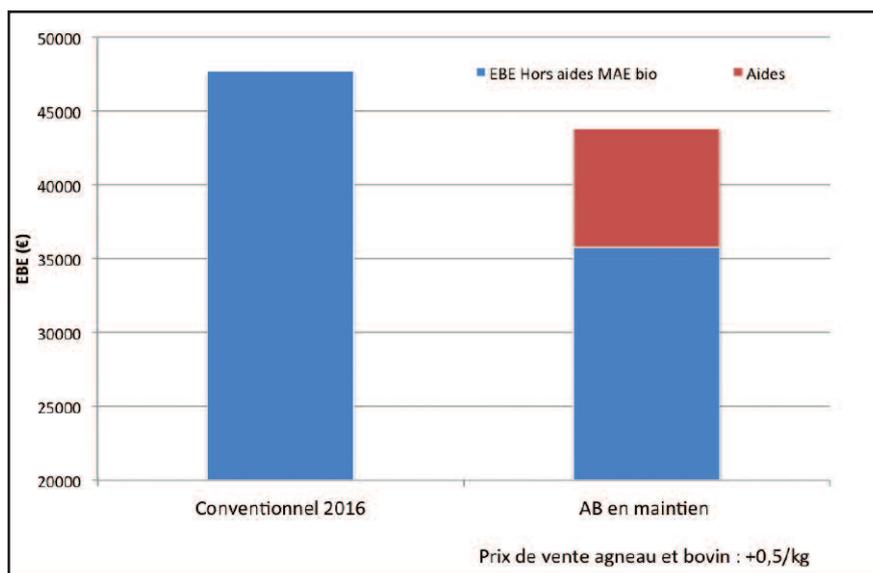
45 VA Limousines - Vêlage février/mars
Vente broutards et génisses boucherie

Chargement été : 80 ares/UGB
Poids carcasse vaches réforme : 360 kg

Concentrés : achat de triticales/pois (320 €/T)

Hypothèses Conjoncture 2016

Valorisation conventionnelle des broutards
Aides conversion : 130 €/ha Prairies
Aides maintien : 90 €/ha Prairies
Ventes ovines : +0,5 €/kg
Ventes bovines : +0,5 €/kg



Graph 2 : Evolution de l'EBE en conjoncture 2016 - Charges de structure constantes

En production de viande biologique, le souci majeur reste la finition des animaux. Les exploitations herbagères ne produisant pas de céréales sont pénalisées puisqu'elles doivent acheter un concentré.

La réduction du chargement d'1.5 UGB à 1.2 UGB/ha engendre une baisse de produit trop importante pour compenser les charges supplémentaires. Ce sont les aides à la conversion qui permettent un relatif maintien de l'EBE.

Dans le système ovins/bovins viande, le prix de revient (aides au maintien incluses) de l'agneau, produit en conduite biologique est supérieur de 0.9€/kg, par rapport au conventionnel.

Quelques règles du cahier des charges

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ANIMAUX

Les animaux "bio" naissent et sont élevés dans des exploitations biologiques
Conversion de 6 mois pour les animaux
Caudectomie possible à l'élastique 48h au maximum après la naissance

SURFACES

Épandage des fumiers sur surfaces "bio"
Chargement < 13 brebis/ha
Conversion de 2 ans pour les surfaces

ALIMENTATION

50% de l'alimentation provient de l'exploitation (ou de coopération avec d'autres exploitations bio)
60% de la MS de la ration journalière provient des fourrages
Lait artificiel bio
Sevrage minimum 45 jours

SANITAIRE

Utilisation de médicaments allopathiques de synthèse interdite à des fins préventives
Recours possible aux médicaments allopathiques de synthèse en cas d'inefficacité d'autres traitements (phytothérapie, aromathérapie, homéopathie)
Doublement du délai d'attente (48h si délai inexistant)
1 traitement allopathique curatif maximum/agneau
3 traitements allopathiques curatifs maximum/brebis
Chlorure d'ammonium non autorisé
Vitamines (sauf d'origine naturelle), injections d'oligo-éléments (ex : selenium), de mono propylène glycol comptabilisés comme 1 traitement

BÂTIMENT

Désinfection possible avec des produits autorisés (ex : vapeur, chaux, soude, acide phosphorique...)
Surface > 2,5 m²/animal
La paille utilisée comme litière peut être achetée dans des exploitations conventionnelles

La prévention des maladies en agriculture biologique est basée sur :

- La sélection des races et des souches
- La conduite d'élevage :
 - Alimentation : qualité, équilibre et quantité
 - Logement : densité, ambiance
- Les vaccins, qui sont autorisés
- L'utilisation de produits issus de la phytothérapie, aromathérapie, homéopathie, oligo-éléments.

TÉMOIGNAGE

Ludovic Hervieu à Beaumontel (27)

SAU : 350 ha dont 52 ha de SFP • 270 brebis Poll Dorset - Prolificité : 160 %
Mortalité agneaux : 16 % - 4 UTH dont 2 salariées

Ludovic Hervieu s'est installé, en 2003, sur l'exploitation familiale qui comptait 120 ha de cultures, 10 ha de prairies permanentes et 150 brebis en système semi-bergerie. Une expérience d'un an en Nouvelle Zélande a rapidement poussé l'éleveur à changer la conduite d'élevage vers un système herbager.

5 ha de prairies temporaires et de luzerne ont été ressemés. Des agnelles et des béliers Poll Dorset ont été achetés en Angleterre. « J'ai choisi cette race car elle est adaptée à l'herbe. Elle est prolifique, maternelle et permet de produire une viande peu forte, même pour des agneaux plus vieux, adaptée à la demande du consommateur et à la vente directe ». La conversion de l'exploitation a débuté en 2009. « J'ai anticipé cette conversion dès mon installation en introduisant plus d'herbe et de luzerne, elle s'est donc faite naturellement ». La structure initiale, agrandie par la reprise de l'exploitation de son père compte désormais 350 ha.



Une conduite du troupeau en 2 lots pour étaler les ventes

	Lot 1	Lot 2
Période agnelages	Novembre	Avril
Alimentation fin de gestation	Pâturage	Foin de luzerne à volonté + céréales
Alimentation lactation	Foin de luzerne à volonté + mélange céréales/protéagineux	Pâturage
Alimentation entretien	Pâturage	Pâturage dont dérobées (avoine, trèfle d'Alexandrie ou navets fourragers)
Engraissement des agneaux	Foin de luzerne à volonté + mélange céréales/protéagineux	Pâturage – finition possible sur repousses de luzerne

« Je n'ai pas d'objectif de durée d'engraissement. Les agneaux sont abattus à 18.5 kg en moyenne. 50% sont commercialisés en caissettes (Valorisation : 150 € en moyenne frais de transformation déduits), 25 % en reproducteurs et 25 % à Normandie viande bio (association d'éleveurs). Les brebis de réforme sont valorisées en conventionnel. »

Une gestion sanitaire simple

- Adultes : Aucun antiparasitaire et Traitement ponctuel lors de boîtes
- Agneaux et agnelles : Antiparasitaires uniquement sur les agneaux d'herbe et les agnelles
- Mise à disposition de pierres à lécher à base de plantes, d'oligo-éléments, vitamines et minéraux pour leur rôle antiparasitaire et anticoccidien

Savoir anticiper les changements

« Afin de supprimer tout traitement antiparasitaire sur les agneaux qui pâturent, il faudrait augmenter la rotation des prairies temporaires dans l'assolement. Pour atteindre un objectif de 25 % de la SAU en SFP, je dois mettre en herbe 8 ha supplémentaires. Des haies ont déjà été replantées autour de parcelles en cultures pour anticiper cette conversion et ainsi faciliter le pâturage des brebis. Il est également prévu de clôturer de nouvelles parcelles. »

Pour plus d'informations :

Venineaux-Delvalle Catherine	Réseau ovin - Institut de l'élevage - Chambre d'Agriculture de l'Aisne catherine.delvalle@ma02.org	03 23 97 54 14
Pype Stéphane	Chambre d'Agriculture Oise et Somme stephane.pype@agri60.fr	03 44 11 44 63
Pruvost Sylvie	Chambre d'Agriculture de Seine Maritime sylvie.pruvost@seine-maritime.chambagri.fr	02 35 59 47 61
Carpentier Melisande	Chambre d'Agriculture du Nord et du Pas de Calais Melisande.carpentier@agriculture-npdc.fr	06 40 71 83 96

Avec le financement du CASDAR, des Conseils régionaux des Hauts de France et de Normandie, des Conseils Départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.



N°IE : 0017601006
N° ISSN : 1953 - 0528
Prix : 4€